

Reprise du Groupement hospitalier mutualiste de Grenoble : le tribunal retient l'offre portée par la Fondation Boissel

Datum 15.10.2026
Subjekt ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Kontakt <div> <div> <div><p>Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse :
Téléphone : 04 27 86 55 55
Mail : arsa-presse@ars.sante.fr</p></div> </div> </div>
Region Francúzsko
Kategorie Zdravotníctvo a nemocnice, Sociálne služby, Právo

Le tribunal judiciaire de Grenoble a rendu ce jour sa décision dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire du Groupement hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble et a retenu l'offre de reprise présentée par la Fondation Boissel. L'ARS prend acte de cette décision, qui ouvre une nouvelle étape pour un établissement essentiel à la prise en charge des habitants du bassin grneoblois.

Etablissement de santé majeur du territoire grenoblois, le GHM, établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) à but non lucratif, dispose d'un large panel d'activités. Il assure chaque année plus de 35 000 séjours de médecine, chirurgie et obstétrique. Ses activités d'urgences, de maternité, de cancérologie, de cardiologie interventionnelle et de soins critiques répondent à un besoin de santé majeur pour le Sud-Isère.

L'ARS attentive à une offre qui réponde aux besoins de soins des habitants, tout au long de la procédure

Le 1^{er} décembre 2025, à la suite de la déclaration de cessation des paiements déposée par les administrateurs provisoires, désignés en 2023 pour la gestion du GHM de Grenoble, celui-ci a été placé en redressement judiciaire par le Tribunal judiciaire de Grenoble.

Un appel à repreneurs a été lancé en janvier 2026. Dans ce cadre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a réaffirmé sa vigilance quant à la continuité des prises en charge pour les patients du territoire, au maintien des activités de soins réalisées, en soulignant notamment la nécessité d'organiser la réouverture du service d'urgence 24h/24 et 7j/7 ; le GHM de Grenoble occupant une place structurante et essentielle dans l'offre de soins du département de l'Isère.

L'offre retenue par le Tribunal, portée par la Fondation Boissel, répond à cette attente.

Elle prévoit le maintien de l'ensemble des activités actuellement autorisées, ainsi que leur renforcement grâce notamment à une trajectoire d'investissements significative. Elle s'engage également à la réouverture des urgences pour un fonctionnement en continu.

L'ARS en soutien de l'établissement pour le maintien de

l'accès aux soins

Au regard des engagements pris par le repreneur, un accompagnement financier pluriannuel exceptionnel est assuré par l'ARS afin de permettre la consolidation de la situation de l'établissement, la réalisation des investissements prioritaires et le maintien de l'offre de soins sur le territoire.

Cet accompagnement se répartit pour moitié en soutien à l'équilibre d'exploitation, afin de sécuriser les conditions économiques de la reprise, et pour moitié en soutien à l'investissement. Concernant l'investissement, l'enjeu est de permettre un rattrapage du retard accumulé et de permettre l'engagement rapide des opérations prioritaires, au premier rang desquelles la restructuration des urgences.

L'ARS restera attentive aux attendus en termes d'offre de soins et assurera un suivi partagé de l'évolution de la situation avec la fondation Boissel et les partenaires du territoire. Elle se réjouit que cette reprise ouvre une période nouvelle et d'avenir pour le GHM de Grenoble et ses salariés, dans l'objectif d'assurer une offre de soins de qualité pour les habitants du territoire.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/reprise-du-groupe-hospitalier-mutualiste-de-grenoble-le-tribunal-retient-loffre-portee-par-la>